



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-036-DE

2026-036

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Election des administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAROU, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjointes au Maire), Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Absent excusé : Henriette MELIZER

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2026-028 du 29 mars 2026 relative à l'installation du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-035 du 17 avril 2026 fixant à 13, dont le Maire Président de droit, le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil municipal, d'élire les membres du Conseil d'administration du CCAS,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique : De procéder à l'élection par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Sont candidats :

Liste 1 présentée par Bassi KONATE,

- Samba GASSAMA,
- Ayzate CHANFI,
- Sabrina MESLEM,
- Khedoudja HADJADJ,
- Marina RIBEIRO,
- Turkan INAN.

Liste 2 présentée par François-Xavier VALENTIN,

- Patricia DELOISON-HUCHER,
- Odile STANCIU,
- Ali BOUJERFAOUI,
- Julia UZAN.

Nombre de votants : 44

Nombre de bulletins : 44

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 43

Répartition des sièges :

- Liste 1 présentée par Bassi KONATE : 5
- Liste 2 présentée par François-Xavier VALENTIN : 1

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Samba GASSAMA,
- Ayzate CHANFI,
- Sabrina MESLEM,
- Khedoudja HADJADJ,
- Marina RIBEIRO,
- Patricia DELOISON-HUCHER.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 24.04.26
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26
Pour le Maire et par délégation